



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 30 janvier 2020

Objet de la délibération

**SOUTIENS FINANCIERS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES HENNEBONTAISES
DANS LE CADRE DE LA PRATIQUE DE SPORT HAUT NIVEAU**

Le trente janvier deux mille vingt à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Stéphane LOHÉZIC, Claudine CORPART, Julian PONDAVEN, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Alain HASCOET, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY à Nolwenn LE ROUZIC, Marie-Françoise CÉREZ à Anne LAVOUÉ, Yves GUYOT à Thierry FALQUERHO, Frédéric TOUSSAINT à Claudine CORPART, Caroline BALSSA à Michèle DOLLÉ, Pascal LE LIBOUX à Jean-François LE CORFF, Xavier POUREAU à Guénaëlle LE HIN, Sylvie SCOTÉ à Fabrice LEBRETON, Joël TRÉCANT à Alain HASCOET

Absent(s) :

Marc LE BOUHART, Michaël BEAUBRUN, Stéphanie LETELLIER

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame LAVOUÉ Anne** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction de la Vie de la Cité

N° 2020.01.005

SOUTIENS FINANCIERS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES HENNEBONTAISES DANS LE CADRE DE LA PRATIQUE DE SPORT HAUT NIVEAU

Rapporteur : Philippe PERRONNO

Depuis de nombreuses années, la Ville s'est engagée dans une politique de soutiens financier et matériel à la pratique sportive de haut niveau.

Ainsi, elle octroie chaque année 22 870 € au club de Tennis de table pour sa participation au championnat de PRO A et 7 500 € au Hennebont Lochrist Handball depuis son accession en Nationale 3 (aujourd'hui, le club évolue en Nationale 2).

De son côté, le Basket Club Hennebontais a accédé pour la première fois de son histoire au niveau de la Nationale 3 et a fait savoir son souhait de bénéficier également d'une subvention municipale pour la pratique du haut niveau.

Dans ce contexte et afin d'accompagner les clubs de sports collectifs dont l'équipe fanion évolue dans les championnats nationaux, il apparaît nécessaire de mettre en place une grille de subvention transparente et équitable.

Cette dernière pourrait être bâtie sur un principe de progressivité proportionnel au niveau de compétition atteint.

Le tableau suivant propose une hypothèse qui tient compte pour partie des pratiques actuelles.

Nationale 3	Nationale 2	Nationale 1	PRO B	PRO A
7 500 €	10 000 €	12 500 €	17 500 €	22 870 €

Si cette proposition était retenue, il conviendrait de passer de nouvelles conventions :

- avec le club de basket sur la base d'une subvention à hauteur de 7 500 €,
- avec le club de handball, car l'aide municipale passerait de 7 500 € à 10 000 €.

Pour ce qui est du Tennis de table, une convention existe déjà sur la base de 22 870 € pour sa participation au championnat de PRO A.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 6 janvier 2020,

Vu l'avis favorable de la Commission « La Vie de la Cité et des Solidarités » en date du 26 novembre 2019,

Vu les demandes formulées par les associations hennebontaises Lochrist Handball et Basket Club Hennebontais.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Affiché le 07 02 2020

Envoyé en préfecture le 05/02/2020

Reçu en préfecture le 05/02/2020

Affiché le

ID : 056-215600834-20200130-D202001005-DE

➔ **VALIDE** le principe d'un subventionnement progressif pour accompagner la pratique sportive d'équipe de haut niveau sur la base du tableau présenté ci-dessus,

➔ **VALIDE** les termes des conventions d'objectifs à passer entre la Ville et Hennebont Lochrist Handball ainsi que le Basket Club Hennebontais,

➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs entre :

- La Ville et le Basket Club Hennebontais
- La Ville et Hennebont Lochrist Handball

➔ **DIT QUE** la dépense sera inscrite au Budget au compte : 6574

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU